

- Avenue Cardinal Mercier 225000 NAMUR
- C Tél: 081 22 85 98 (n° unique pour toute la Wallonie)
- www.senoah.be
- Donnez-nous votre avis sur ce document à info@senoah.be

Nous remercions l'asbl **Le Bien Vieillir** et l'asbl **Aidants Proches** pour la relecture de ce document.

Avec le soutien de:











La manière dont la personne vit sa maladie, ses forces, ses faiblesses, son histoire de vie, sa personnalité, ses besoins en termes d'aides professionnelles (bien plus que l'évaluation médicale) donnent des indications quant au type d'accueil à privilégier.

La foire aux questions pour aider à choisir une maison de repos et de soins

S'intéresser au projet de vie de la structure: Quelle est la **politique d'accueil** pour les personnes atteintes d'une maladie de type Alzheimer?

Quelle est la **philosophie** de l'établissement en matière de stimulation du résident? Proposet-il des activités adaptées, ayant du sens pour les personnes, ancrées dans leurs capacités préservées?

Que propose la structure en cas d'évolution des difficultés?

Que met en place l'institution pour garantir la **liberté du résident** tout en lui assurant sa sécurité?









Tous les résidents ont-ils **accès au jardin,** à l'extérieur?

Quelle **place est accordée aux proches** de la personne?

Comment l'institution adapte-t-elle son organisation aux **particularités des résidents**?

Les résidents ont-ils le droit de **regagner leur chambre** quand bon leur semble?

Les repas sont-ils pris tous ensemble au restaurant?

VOUS AVEZ DES QUESTIONS? -----

N'oubliez pas, toute question est bonne à poser! Avant d'aller visiter, nous vous conseillons de lister une série de questions en pensant au mode de vie de votre proche, à ses besoins, à ses habitudes de tous les jours, afin de pouvoir comparer au mieux les différentes structures. Nous vous conseillons également de consulter la convention d'hébergement, le projet de vie de la maison de repos, la déclaration d'intention pour la démence, ainsi que le règlement d'ordre intérieur.



CHOIX D'UN LIEU DE VIE POUR LES PERSONNES ATTEINTES DE:

La maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée





INTRODUCTION -----

L'entrée en maison de repos pour les personnes atteintes d'une maladie de type Alzheimer ou apparentée est spécifigue. Des questions relatives aux particularités de la personne se posent. Quand les difficultés sont importantes, surtout en termes de langage, il n'est pas toujours aisé d'obtenir, de la part des personnes atteintes d'une maladie, des informations sur leurs désirs et besoins quant au choix du lieu de vie. Ainsi, c'est sur la famille que repose souvent, par défaut, le choix, la décision.

Ce document s'adresse principalement aux familles concernées par cette question. Nous espérons qu'il pourra apporter des éclaircissements sur les possibilités existantes en matière d'accueil et d'hébergement. Pour toute question, nous restons à votre disposition au **081 22 85 98**. D'autres informations sont disponibles sur le site www.senoah.be.



Il n'est pas toujours facile de vivre avec une personne atteinte d'une maladie de type Alzheimer. Le refus de vivre en maison de repos, la méconnaissance des structures, le sentiment de culpabilité ou encore les lonques listes d'attente en maisons de repos amènent certaines familles à s'investir quotidiennement auprès de leur proche... au risque de s'épuiser.

Si c'est votre cas, sachez que des structures existent pour soutenir les aidants proches et leur permettre de souffler. Parmi elles: les services d'aides à domicile, les centres d'accueil de jour ou encore le court séjour en maison de repos. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au 081 22 85 98.

Par ailleurs, certaines associations sont spécialisées dans l'accompagnement des personnes concernées de près ou de loin par une maladie de type Alzheimer. (voir ci-après)



Nous vous invitons à: -----

- Questionner votre proche sur le choix du lieu de vie: ses besoins, ses désirs, ses refus, ses craintes, ses sentiments et à le rassurer.
- Visiter des établissements avec celui-ci.
- Expliquer, même plusieurs fois, à votre proche les démarches qui sont effectuées.

Même si la maladie rend la communication difficile avec votre proche, le dialogue reste primordial afin de le préparer et de le rassurer quant au changement de lieu de vie. Ce dialogue, même difficile, renforce le lien de confiance et facilitera son adaptation à son nouveau lieu de vie.

Le type d'accueil en maison de repos et de soins

La maison de repos et de soins peut réellement devenir un lieu de vie sécurisant et de **bien-être** pour la personne malade. Deux types d'accueil sont actuellement envisageables en maison de repos et de soins.

Soit, la personne dispose d'une chambre individuelle ou commune et la vie se déroule en collectivité avec d'autres personnes présentant d'autres maladies ou d'autres dépendances, tant physiques que mentales.

Soit l'établissement dispose d'une unité spécialement réservée aux personnes concernées (ex: Cantou, petite unité de vie, étage réservé, sécurisé ou non,...). La plupart de ces lieux de vie spécifiques proposent un accompagnement et des activités adaptés aux particularités des résidents concernés.

...>

Contactez les associations -----

Asbl spécialisées dans l'approche des démences:

- Le Bien Vieillir asbl: 081 65 87 00 www.lebienvieillir.be
- Ligue Alzheimer: 0800 15 225 (numéro gratuit) www.alzheimer.be
- Alzheimer Belgique: 02 428 28 19 www.alzheimerbelgique.be

Asbl qui écoute, oriente et défend les droits des aidants proches:

• Aidants proches asbl: 081 30 30 32 - www.aidants-proches.be

Site internet utile: www.vivreavecunedemence.be

















